

**Ordonnance du DETEC
sur les chefs d'aérodrome
(Ordonnance sur les chefs d'aérodrome)**

Modification du ...

*Le Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
(DETEC)*

arrête:

I

L'ordonnance du DETEC du 13 février 2008 sur les chefs d'aérodrome¹ est modifiée comme suit:

Titre précédant l'art. 14a

Section 3a: Dispositions pénales

Art. 14a

Quiconque enfreint l'une des obligations prévues aux art. 4, al. 2, et 13 est puni conformément à l'art. 91, al. 1, let. h, de la loi du 21 décembre 1948 sur l'aviation².

II

La présente modification entre en vigueur le

¹ RS 748.131.121.8

² RS 748.0